AFP, 7 mars 2019

Frais d'inscription des étudiants étrangers: un groupe d'amitié du Sénat demande un moratoire

Paris, 7 mars 2019 (AFP) -

Le groupe d'amitié France-Tunisie du Sénat, "toutes sensibilités politiques confondues", propose "un moratoire" sur la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers non-européens, annoncée par le gouvernement.

"Seul un moratoire aurait pour effet immédiat d'apaiser la situation avec nos partenaires étrangers, mais également avec nos universités", estime le président du groupe d'amitié Jean-Pierre Sueur (PS) dans un communiqué.

En novembre, le gouvernement avait annoncé qu'il allait augmenter les frais de scolarité dans les universités pour les jeunes venant de pays hors Union européenne, tout en affirmant vouloir attirer davantage d'étudiants internationaux grâce à une politique de visas améliorée et davantage de bourses.

Selon ces annonces, à partir de la rentrée 2019, ces étudiants devront s'acquitter de 2.770 euros de frais d'inscription en licence et 3.770 euros en master et doctorat, contre 170 euros pour une année de formation en licence, 243 euros en master et 380 euros en doctorat pour les jeunes Européens.

Fin février, la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, a toutefois annoncé que la hausse ne s'appliquerait pas aux doctorants.

"Les études supérieures en France sont perçues comme un formidable levier d'émancipation sociale et culturelle pour la société tunisienne", souligne M. Sueur.

"Fixer des droits d'inscription à plusieurs milliers d'euros lorsque le salaire moyen ne dépasse pas quelques centaines d'euros conduit irrémédiablement à fermer les portes de nos universités", regrette-t-il.

vm/caz/spe

Phoca PDF